Délibération du Conseil municipal du 11 avril 2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Recu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID: 077-217702570-20230411-15_2023-DE

Date de convocation: L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal. légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique

04/04/2023

En exercice: 27

Présents: 18

Votants: 22

sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

Présents: M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - Mme Nathalie COUILLARD -M. Romain SEVILLANO - Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT - Mme Jeannine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Sylvie FOUGERAY - M. Sébastien COSTARD - M. Georges BACCON M. Jean-Paul BORIE – Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU – M. Fabrice DELARGILLIERE - Mme Brigitte DA SILVA - M. Jean-Michel LEMSEN.

Pouvoirs: M. Jacques TOUPRY à M. Daniel SEVILLANO - Mme Auziria MENDES à M. Georges BACCON – Mme Ndeye DIA BRANDONE à M. Maxence GILLE – M. Cyril DEBOOSERE à M. Romain SEVILLANO.

Absents excusés: M. Pierre COURTIER - M. Olivier GANDAR - Mme Rafea LAOUADI - Mme Mélanie GENTILS - Mme Clarisse NOEL.

Mme Christelle REMERE a été élue secrétaire de séance.

N° de

délibération:

15 -2023

Objet:

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un certain nombre d'associations locales ont sollicité une subvention communale au titre de l'année 2023. Ces subventions doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 65 compte 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (18 pour et 4 contre), fixe le montant des subventions comme suit :

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES:

Associations	Montant de la subvention €	Conditions du vote
Académie de Football	3 500,00 €	Par 18 voix pour et 4 voix contre
CAL Basket	3 500,00 €	Par 18 voix pour et 3 voix contre, Jean-Michel LEMSEN ne participe pas au vote
CAL Judo	3 500,00 €	Par 18 voix pour et 4 voix contre
CAL Pétanque	1 000,00 €	Par 18 voix pour et 4 voix contre
Karaté Lizy Mary et Pays d'Ourcq	1 100,00 €	Par 18 voix pour et 4 voix contre
TOTAL	12 600,00 €	

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID: 077-217702570-20230411-15_2023-DE

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES:

Associations	Montant de la subvention €	Conditions du vote
Amicale Nord Ferroviaire Nord 77	200,00€	Par 18 voix pour et 4 voix contre
Amicale Mieux Vivre	100,00€	Par 18 voix pour et 4 voix contre
APE Bellevue	1 000,00 €	Par 18 voix pour et 4 voix contre
ASSAD	5 500,00 €	Par 17 voix pour et 3 voix contre, Catherine BEGUIN et Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU ne participent pas au vote
Association des Commerçants	450,00€	Par 17 voix pour et 4 voix contre, Nicolas LAVALLEE ne participe pas au vote
Ateliers Main Dans La Main	2 500,00 €	Par 18 voix pour et 4 voix contre
Bibliothèque	500,00€	Par 18 voix pour et 4 voix contre
Conservatoire De Musique	3 120,00 €	Par 18 voix pour et 4 voix contre
Conservatoire De Musique : Subvention De Projet	180,00 €	Par 18 voix pour et 4 voix contre
Croix Rouge	600,00€	Par 22 voix pour
Gardon Rouge	550,00€	Par 18 voix pour, 3 voix abstentions et 1 voix contre
TOTAL	14 700,00 €	

Dit que ces dépenses sont inscrites au budget communal 2023, chapitre 65 compte 6574.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 11 avril 2023.

EXTRAIT CERTIFICONFORME,

Le Maire,

Maxence &L

Le secrétaire de séance Christelle REMERE